

Sujet: [INTERNET] participation enquête publique

De : Patrick Lallemand <patlallemand@yahoo.fr>

Date : Wed, 10 Oct 2018 09:01:08 +0000 (UTC)

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Veillez trouver, monsieur l'enquêteur, ma participation à l'enquête en pièce jointe avec toute ma confiance

Patrick LALLEMAND
0607339856

éolienne4.pdf	Content-Type: application/pdf
	Content-Encoding: base64

Patrick LALLEMAND

2 impasse du logis de Barroux

79600 AIRVAULT

Une enquête publique est en cours concernant l'implantation de la « Ferme éolienne du Patis aux chevaux ». Je suis concerné par ce nouveau parc d'éoliennes pour plusieurs raisons :

- en tant que propriétaire du logis de Barroux (Monument Historique par arrêté du ministre délégué à la culture le 5 février 1984)
- en tant que contribuable à SEOLIS-EDF
- en tant que voisin et ami de plusieurs habitants, agriculteurs ou non, de ce territoire communal.

a) Propriétaire du logis de Barroux

Il nous faut concilier la protection des paysages et les abords des monuments historiques avec l'implantation d'éoliennes et ceci est une nécessité dans ce département « méconnu et à découvrir ». En effet, les monuments historiques sont des acteurs de développement économique d'une commune par le tourisme et les travaux de restauration et d'entretien. Or, l'implantation des éoliennes est dévastatrice des paysages et du patrimoine ; il semblerait qu'aucun défenseur du patrimoine (pas même l'ABF) n'ait été invité lors des attributions territoriales des éoliennes.

Notre commune d'Airvault, « petite cité d'art et d'histoire », possède des monuments historiques qu'il lui faut conserver et valoriser, c'est une mission d'intérêt général pour la commune en quelque sorte – « Soutenir les monuments historiques est un effort commun au bénéfice de tous. »

Chaque année, plus d'une centaine de visiteurs viennent découvrir le Logis de Barroux et cette année encore plusieurs m'ont interrogé sur ce paysage voisin, gaché par ces parcs d'éoliennes...

b) En tant que contribuable à EDF/SEOLIS.

La rentabilité d'une éolienne m'intéresse car, à travers la contribution CSPE que je règle tous les bimestres, je suis au plus près concerné... Par un calcul rapide, il nous faudrait 1600 (mille six cents) éoliennes de 3MW pour égaler la production en énergie d'une centrale nucléaire de 1300 MW, soit 200 parcs de 8 éoliennes ! En effet, une éolienne n'est productive (quand elle n'est pas dépensière) qu'à 25% du temps ! selon la force du vent. Ainsi, les dégâts occasionnés par chaque éolienne ne compensent pas son rendement économique, quoique puissent en penser les « experts » autoproclamés de cette arnaque que nous découvrirons officiellement plus tard.

c) En tant que voisin des habitants de Barroux, d'Airvault, de la Tessonniere et de Glenay.

Notre commune est entourée, presque encerclée, de champs d'éoliennes (en exploitation, autorisés ou en construction) : 10 à Saint Varent, 9 à Glenay, 5 à Maisontiers et Tessonniere, 10 à Availles Thouarsais et Irais, 9 à Saint Générourx et Irais et les 6 prévues à Patis aux chevaux sur les communes d'Airvault -Barroux, Glenay et Tessonniere. Leur puissance varie de 2 MW à 3MW voire 4MW et leur hauteur atteint désormais près de 200m avec leurs pales, et ce n'est pas fini !

Il y a donc pour mes voisins plusieurs pollutions :

- Pollutions sonore et visuelle : Le bruit du vent dans les pales est très gênant, L'éclairage de nuit par ses impulsions a des effets nocifs pour l'acuité visuelle, l'effet stroboscopique en lumière rasante.
- Pollution économique : Les maisons et immeubles dans un rayon de 1500 à 2000m autour d'éolienne perdent-selon des notaires- 50% de leur valeur vénale environ.
Après 15 à 20 ans de vie d'une éolienne il sera nécessaire de la démanteler... et le propriétaire se trouvera bien seul pour sortir de terre ce socle gigantesque de béton! La provision de 50 000 euros constituée pour la démolition ne couvrira qu'une bien petite partie de la dépense totale (mat, pales, composant, socle de béton). De plus, il me faut citer les cas des Etats Unis et d'Allemagne où des centaines de parcs éoliens sont à l'abandon faute de rentabilité économique ; les sociétés exploitantes ayant fait faillite, les couts du démantèlement seront à la charge du propriétaire.
- Pollution écologique : les rapaces, les chauve-souris- qui sont des espèces protégées -et facteur de biodiversité locale- vont quitter le territoire et même le département car 238 éoliennes sont prévues à ce jour dans les Deux Sèvres.
- Autres pollutions : le vol des montgolfières (dont le siège social est à Thouars) et des hélicoptères (SAMU notre survie parfois, ou touristiques) sera rendu très difficile voire impossible.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose avec force à cette nouvelle implantation d'éoliennes dans le territoire de notre commune et je demande à notre maire (à l'image de ceux de Gourgé et d'Argenton les Vallées, pour ne prendre que des communes très proches) d'en refuser dorénavant l'implantation.

Sujet: [INTERNET] parc éolien

De : Jacky Joselon <calci-aire@wanadoo.fr>

Date : Fri, 19 Oct 2018 15:45:43 +0200

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Agrandissement du Parc Eolien de Glenay/ Maisontier

Dans mon esprit, je n'ai aucune objection

Je trouve plus-tôt jolis les parcs, ça donne du mouvement dans notre plaine et notre activité de Parapente se trouvant entre les parcs de Glenay et d'Availles ils nous servent de girouettes.

--

Jacky Joselon

président du club PARAPENTE "CALCI-AIRE"

Sujet: [INTERNET] Enquête publique – Ferme Eolienne du Pâtis aux Chevaux

De : "CEBOLLERO, Gilles (BYES)" <G.CEBOLLERO@bouygues-es.com>

Date : Thu, 25 Oct 2018 07:01:08 +0000

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Bonjour,

Je représente l'entreprise Bouygues ES, intervenant localement dans les domaines du numérique et des infrastructures de réseaux électriques pour les syndicats d'énergies, les collectivités, les concessionnaires de réseaux et les constructeurs de parc éolien.

Nous sommes implantés à Niort et Smarves, entre autres, et intervenons aussi souvent que possible dans le cadre de la construction de parc éolien.

La majorité des travaux sont réalisés en propre par nos collaborateurs avec l'aide de prestataires locaux.

Il s'agit, à nos yeux, d'une source d'activité locale et récurrente, à valeur ajoutée pour nos collaborateurs, nous permettant de compléter l'activité nécessaire à ces centres de travaux.

Notre entreprise est pleinement impliquée sur les sujets liés au développement durable, que ce soit par nos pratiques internes ou par notre développement R&D. Nous sommes par exemple également très impliqués sur la mobilité électrique ou la performance énergétique des collectivités.

A ce titre, je tiens à vous faire savoir que je suis très favorable à ce projet éolien, permettant la production d'énergie électrique locale, décarbonnée et faisant appel au savoir-faire d'entreprises locales.

Recevez, Monsieur l'Enquêteur, mes salutations les plus distinguées.

Gilles Cebollero

Region Ouest – Atlantique

5 rue Jean-François Cail

79000 Niort

Mob. +33(0)6 07 47 31 61

www.bouygues-es.com

 BYES_gabarit_pied_de_mail_FILIALES

disclaimer.txt

Sujet: [INTERNET] A l'attention de Monsieur PIPET - Commissaire Enquêteur - « Ferme Eolienne du Pâtis aux Chevaux »

De : <amelie.delahay@engie.com>

Date : Thu, 25 Oct 2018 07:53:28 +0000

Pour : <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre courrier de soutien au projet éolien de Glénay, Airvault et Tessonnière.

Vous souhaitant bonne réception,
Cordialement,

Amélie DELAHAY

Assistante Administrative

INEO ATLANTIQUE

Agence Réseaux Deux-Sèvres

Tél : 05 49 17 23 21

amelie.delahay@engie.com



cofelyineo-gdfsuez.com

282 rue Jean Jaurès
79000 NIORT

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

ENGIE Mail Disclaimer: <http://www.engie.com/disclaimer/>

18-31 soutien Glénay.pdf	Content-Description: =?iso-8859-1?Q?18-31_soutien_Gl=E9nay.pdf?= Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------------	--

Mairie de Glénay
M. Pipet, Commissaire Enquêteur,
Rue de la mairie
79330 GLENAY

Celles sur Belle,
Le 25 octobre 2018

Objet : Soutien au projet éolien

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Société, spécialisée dans le génie civil et le câblage des réseaux, emploie actuellement 68 salariés.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'Energie éolienne dans les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charentes et Charente Maritime.

Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement, nous incitent fortement, nous les entreprises, à tendre vers un **équilibre entre les trois volets que sont le social, l'environnemental et l'économique.**

Ainsi, le développement d'un parc éolien à Glénay, Airvault et Tessonniere entre parfaitement dans cette dynamique. Développer le parc éolien c'est :

- **Avancer vers le développement des énergies renouvelables pour prévenir des effets de gaz à effet serre.** La Région Poitou-Charentes s'était fixée comme ambition de respecter le Protocole de Kyoto à l'échelle de son territoire (évitement de 800 000 tonnes équivalent CO2) et de préparer la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Schéma Régional Climat Air Energie Poitou-Charentes (SRCAE), fixe la fourchette d'objectifs suivants, une réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de Gaz à Effet Serre à l'horizon 2020 et de 75% (facteur 4) à 80 % à l'horizon 2050.
Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre ces objectifs auxquels ils contribuent.

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Ces travaux de génie civil sont réalisés par des entreprises de Travaux Publics comme la mienne. A l'heure où ces dernières souffrent d'un ralentissement de l'activité depuis 2008, cette opportunité pourrait permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Cela contribuerait également, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés, à favoriser sur le long terme, la neutralité énergétique des territoires.

C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du Territoire j'apporte mon soutien plein et entier au projet éolien de Glénay, Airvault et Tessonniere.

En effet, ce projet représente pour notre Société l'équivalent de 3 mois d'activité sur lesquelles nous espérons pouvoir compter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

M Alexandre SANS
Directeur D'Agence



Sujet: [INTERNET] Ferme Eolienne du Pâtis aux Chevaux

De : Vincent CAVALLO <vincent.cavallo@geotec.fr>

Date : Thu, 25 Oct 2018 09:25:01 +0000

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour

GEOTEC soutient tous les projet de centrales éoliennes car ils contribuent à développer les énergies renouvelables en utilisant une force naturelle et gratuite : le vent. Par ailleurs, il existe sur notre territoire de nombreuses zones agricoles peu urbanisées pouvant faire l'objet d'un équipement éolien, sans gêne pour les habitants. Ces projets permettent de rétribuer les agriculteurs dont beaucoup peinent à finir le mois. Je rappelle que c'est la catégorie socioprofessionnelle la plus à risque : la surmortalité par suicide chez les agriculteurs est 20 à 30% supérieure à la moyenne de la population. En 2016, le nombre de passages à l'acte a été multiplié par trois.

Nous espérons que les projets d'éoliennes vont se multiplier sur le territoire national pour doter la France d'une électricité verte allant dans le sens de la politique écologique du gouvernement actuel.

Cordialement.

Vincent CAVALLO

Responsable National Grands
Comptes

Direction commerciale

05 56 11 25 48

06 78 08 72 37



GROUPE
GEOTEC

Bordeaux

19 rue de la Gravette

33320 EYSINES

www.geotec.fr

Merci de prendre note de nos nouvelles adresses mail qui deviennent :

vincent.cavallo@geotec.fr

Sujet: [INTERNET] Ferme Eolienne du Pâtis aux Chevaux

De : "LE BRUN, Maxime (AIRVAULT)" <maxime.lebrun@colas-co.com>

Date : Mon, 29 Oct 2018 16:44:34 +0000

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société.

L'accord de Paris adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties lors de la COP 21 en décembre 2015 est une chance unique qu'il faut saisir.

L'enjeu environnemental fait partie désormais de notre quotidien.

Il est important de souligner que :

- En France, on constate une véritable **dynamique d'emploi** autour des fermes éoliennes dans les secteurs génie civil, routiers et électrique. La filière française a compté environ 16 000 emplois directs en 2017.

- Pour notre société **COLAS basée à Airvault (79)**, entreprise routière en charge notamment des terrassements, création et renforcement de chemins, la construction d'un parc éolien de 6 éoliennes représentent environ **6 emplois temps plein** sur une année (soit 11% de nos effectifs), sans compter les sous-traitants, locatiers, fournisseurs, carrières et commerces/restaurants que nous faisons vivre grâce au chantier.

- Cette activité représente environ **17% de notre Chiffre d'Affaires** soit 1.7 Millions d'euros par an. Nous constatons que le **marché de l'éolien est un vrai marché, mature, porteur, professionnel et pérenne.**

Il est à noter également que ces emplois concernent également l'entretien . Pour 6 éoliennes, c'est le poste d'un jeune qui s'installe avec sa famille pour y vivre et qui contribue à dynamiser son territoire. Ce sont aussi des équipes qui se déplacent pour l'entretien périodique sur des durées allant de quelques jours à quelques semaines, qui font vivre divers commerces, hôtels et restaurants. A la clé ce secteur peut générer un potentiel d'emplois indirects et induits liés à la conception, la construction, la maintenance et l'ingénierie...et devenir un vivier de compétences nouvelles pour la jeune génération.

De plus, en général, l'implantation d'un **parc de 6 éoliennes génère 250 000 euros de ressources fiscales par an**, dont 70 % reviennent aux communes, 27 % au Conseil départemental et 3% à la Région, qui peuvent ensuite **réinvestir dans les infrastructures**, accordant donc de nouveaux marchés publics sur lesquels nous pouvons éventuellement travailler.

Nous sommes ainsi **très favorable** pour une implantation de parcs éoliens de ce type sur notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

 cid:image003.png@

Maxime LE BRUN
Chef de Centre
Tél. 05-49-64-91-44 - **Mobile** 06-59-72-26-91
maxime.lebrun@colas-co.com

 cid:image004.ipq@01D20EAF.E209E290

COLAS CENTRE-OUEST
5 Rue des Sablières – CS 70012 – 79 600 AIRVAULT
www.colas-france.fr

Objet : soutien à la ferme Eolienne de « Pâtis aux chevaux » (79) sur les communes de Glénay, d'Airvault et de Tessonnière.

Nous sommes des personnes concernées par les éoliennes, notre nom et adresse sont en bas du texte.

Préfecture des Deux-Sèvres

30 OCT. 2018

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

SCSI

Nous vous prions de trouver ici notre contribution à l'enquête publique.

Nous sommes sur des sites équipés d'un parc éolien, et nous devons dire que ça se passe très bien. Les habitants vivent comme avant, les éoliennes s'intègrent sans problème. Nous réfutons donc les thèses des anti-éolien qui visent à discréditer cette énergie et diffuser de l'intox, Nous en parlons en connaissance de cause !

Aujourd'hui, pendant les périodes où nos besoins en électricité sont les plus importants (par exemple, en hiver), le nucléaire ne suffit plus, et c'est justement les périodes les plus ventées. Il est clair que cette énergie est particulièrement adaptée aux besoins de consommation d'électricité.

Alors, pourquoi ne pas penser éolien, en effet : l'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels. De plus, l'énergie éolienne utilise la force du vent, qui est inépuisable.

Ce n'est pas le cas des ressources fossiles telles que le gaz ou encore l'uranium pour le nucléaire. C'est donc un second bon point pour l'éolien en faveur de l'environnement.

Les contres disent que les éoliennes ont un impact sur la faune et la flore locale. Les nombreuses études et surtout l'expertise de nos services environnementaux sont justement là pour l'évaluer. C'est justement le cas de ce dossier qui apporte un vrai bénéfice environnemental.

Concernant les oiseaux et les chauves-souris, la technologie s'est développée dans ce domaine, elle permet, aujourd'hui de mettre en place des dispositifs de radars permettant d'éviter les collisions. Au regard des toutes les études sur la biodiversité, il existe quelques zones bien précises où l'implantation des éoliennes est optimale. En dehors de ces zones, il est impossible de construire un parc éolien.


Enfin, la durée de vie et le recyclage des matériaux sont également à prendre en compte, comme pour tout système de production d'énergie. La durée de vie est d'environ 20 ans, ce qui signifie qu'après cette période, il faut remplacer des pièces ou l'éolienne entière. Il faut noter que les modèles récents d'éolienne comportent moins de pièces mécaniques qu'avant, il y a donc moins de frottements et moins d'usures. C'est un bon point pour la durée de vie !


Nous tenons à signaler que l'énergie éolienne crée vraiment de l'emploi localement, et durablement. Par exemple, notre parc éolien, et les autres projets de parc éolien en région, contribuent à l'activité d'une entreprise sur notre commune. La société TPL industrie, qui emploie une quarantaine de salariés a la moitié de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne. Cette société œuvre notamment dans le traitement de surface des couronnes de rotation d'éoliennes.

Voilà ce que nous pouvons dire sur les éoliennes, et nous ajouterons qu'elles permettent donc une indépendance énergétique de notre pays, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec le pétrole et le gaz, que nous devons faire venir des autres pays, ce qui rappelle, est souvent une source de tensions géopolitiques, de conflits, etc.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Serge PRIoux
2, imp de la plain du Breuil
La Mauvinière
79 600 Tessonnière




Billow Claudine
4, de Poussonnière 
79600 Tessonnières

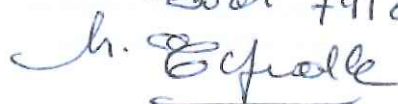
Henaut Bernard
1 Impasse du Bouif
79600 Trais Henaut


Hillon Christian
3 Rue du Clos Pére
79600 St-Jouin de Blaines



Gorsy Bernard
11 rue de Rivier
79600 Assais les Jumeaux

RONGEARD chantal
35 rue de la Houinière
79 100 St-Jean-de-Thouay


Nicole Esfolle -
35, Rue du Belvédère -
Dort 79100


LALANNE Paulette
9 Rue Clop de Bouts
79600 Arvaelt


Jacques GAUTRY
3 Rue de la Chapelle
Veluché
79600 Assais les Jumeaux



LE SIGNE - Nicole
3 rue des piquets
79 100 St-Jean-Thouay

Bourreau Jasette
1 Puy Neuf
79200 Bourgé

Sujet: [INTERNET] Ferme éolienne du Pâtis aux Chevaux
De : Philippe Durand <phdurandmeyrier@me.com>
Date : Wed, 31 Oct 2018 21:13:40 +0100
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr
Copie à : Michel Durand <michel_durand_meyrier@hotmail.com>

Projet d'exploitation d'un parc éolien - Pâtis aux Chevaux
Observations dans le cadre de l'enquête publique

En qualité de propriétaire du château de Glénay, je souhaite souligner que l'étude d'impact est incomplète, voire inexacte, en ce qui concerne les effets sur le patrimoine et spécifiquement sur le site du château de Glénay, sur lequel d'importants travaux de sauvegarde et de restauration ont été entrepris depuis 2013 avec le soutien du Ministère de la culture.

Pour mémoire, le site du château de Glénay fait l'objet de plusieurs protections au titre des monuments historiques :

- Font l'objet d'une inscription depuis 1995 : les façades et les toitures des communs (référence cadastre F 22, 26), ainsi que le sol des parcelles F 22, 23, 26 et les piles du pont sur le Thouaret ;
- Font l'objet d'un classement depuis 2000 : le logis, la chapelle et le pigeonnier (cadastre F 23, 26) ;
- Font l'objet d'une inscription depuis 2018 : l'ensemble des communs et le sol des parcelles du site (section F parcelles 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 du cadastre), comprenant en particulier le potager, le verger et le vivier.

En outre, la chapelle abrite les statues de gisants de René de Vignerod et de son épouse, Françoise du Plessis de Richelieu, sœur du Cardinal de Richelieu, toutes deux protégées au titre des monuments historiques depuis 2015.

L'étude paysagère (p. 125 paragraphe 4.3, document pdf 7/13) prend seulement en compte la vue en été sur le château depuis la D 170 pour conclure à un impact en covisibilité nul et ne mentionne aucune visibilité directe.

Or, il y aura probablement une covisibilité en hiver sur le château depuis la D 170 lorsque les arbres auront perdu leurs feuilles.

De plus, il existe un certain nombre d'autres points de vue où il y aura une covisibilité entre le nouveau projet de parc éolien et le château.

Ces points s'ajoutent aux points de covisibilité existants avec le parc éolien de Glénay, appartenant également à la société Volkswind, covisibilité qui n'avait d'ailleurs pas été mentionnée dans l'étude d'impact de ce premier projet.

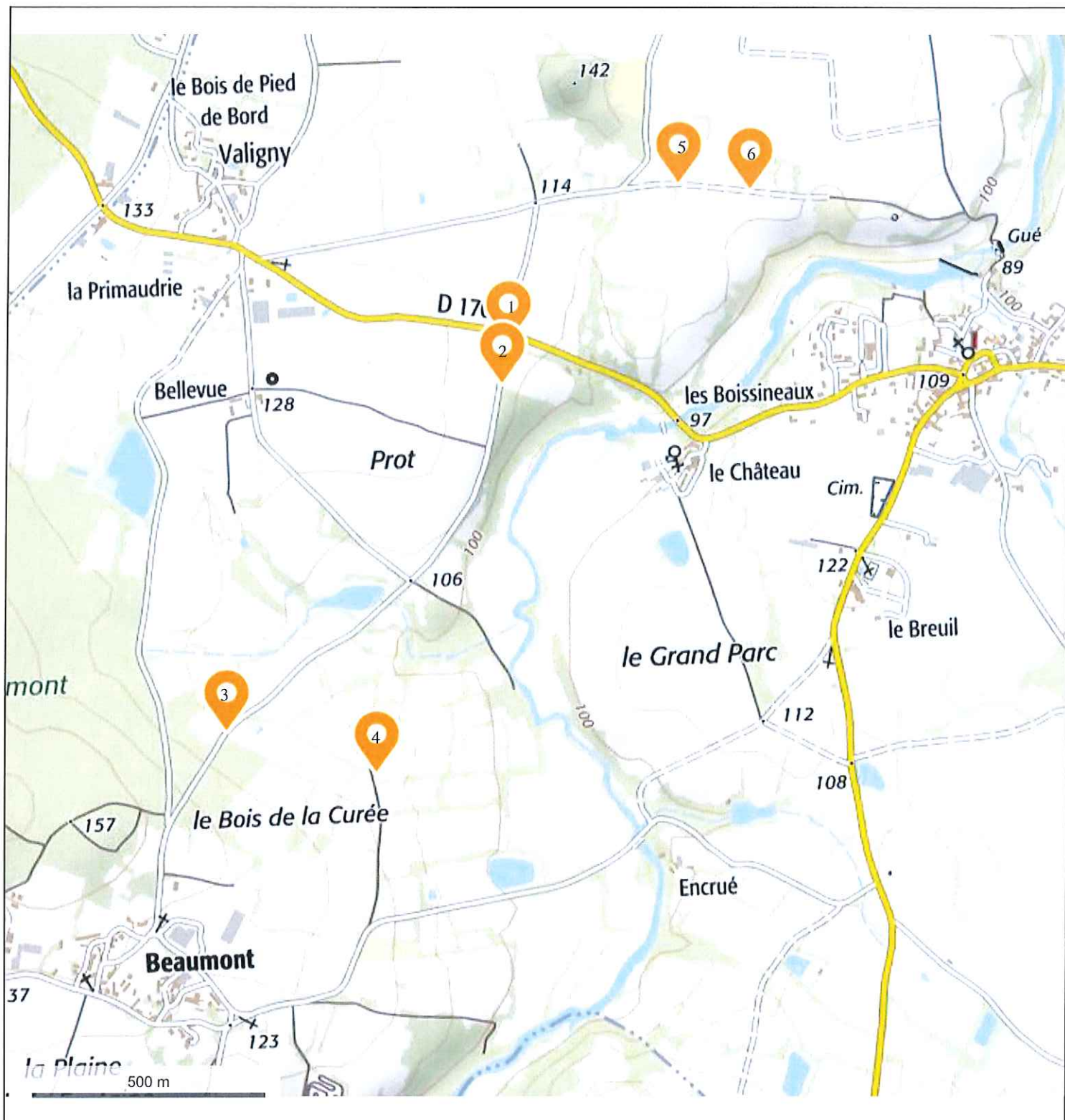
La carte jointe indique des points de covisibilité avec le parc éolien existant et avec le projet de nouveau parc depuis des routes ou chemins communaux. Cette carte ne représente en aucun cas un recensement exhaustif, en particulier les points de covisibilité depuis l'intérieur des parcelles ne sont pas indiqués. La photographie « point 1_simulation » jointe est un montage photographique de la covisibilité depuis le point 1 de la carte (photographie prise avec un appareil photographique ayant un capteur plein format 24 mm x 36 mm et avec un objectif de 50 mm). La photographie « point 3_1 » (prise avec le même équipement) montre la covisibilité avec le parc éolien existant depuis le point 3 de la carte. Ces deux photographies ont été prises le 13 octobre dernier. Naturellement, ici encore, la covisibilité sera encore plus flagrante en hiver lorsque les arbres seront dénudés.

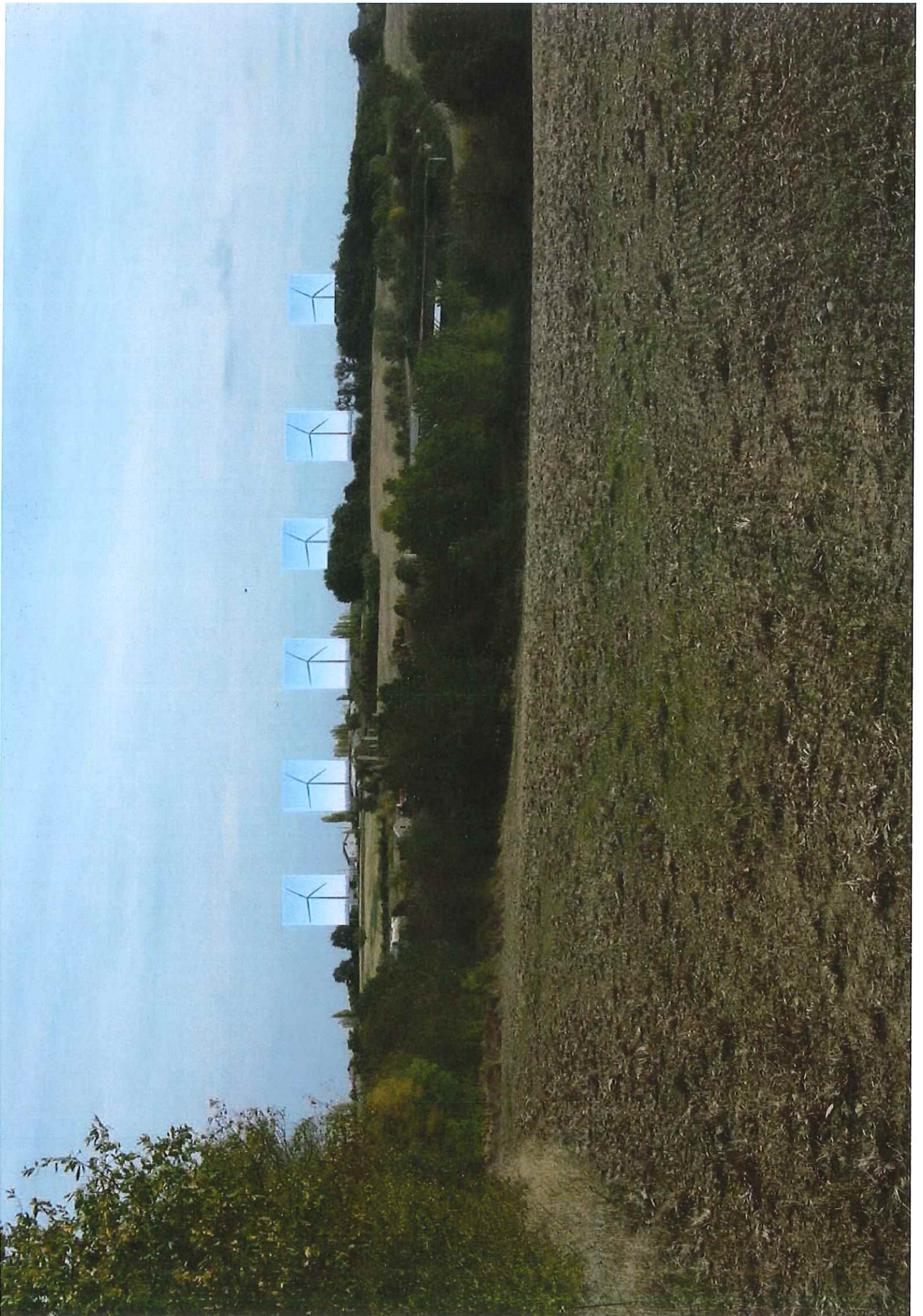
Point également non mentionné dans l'étude, il existera une visibilité directe sur les éoliennes en projet depuis les fenêtres du château, dès le premier étage, ainsi que depuis les ouvertures de la salle des gardes de la chapelle et depuis le potager.

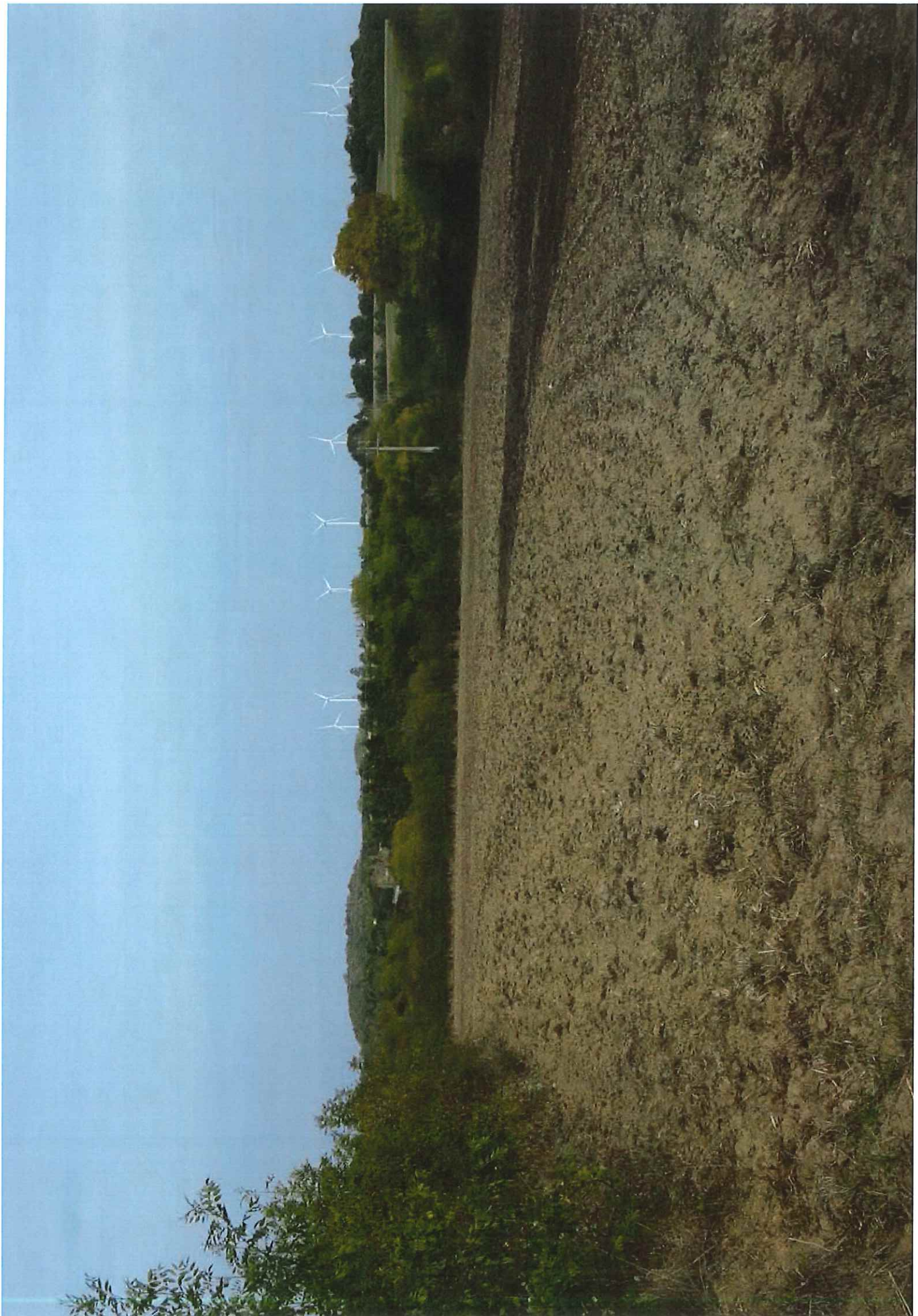
A Glénay, le 31 octobre 2018

Philippe Durand

point 1_simulation.jpeg







[INTERNET] "Ferme éolienne du Pâtis aux chevaux" observati...

Sujet: [INTERNET] "Ferme éolienne du Pâtis aux chevaux" observations et propositions

De : paquereau-rauby@netcourrier.com

Date : Thu, 1 Nov 2018 14:27:34 +0100 (CET)

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur Pipet, commissaire enquêteur

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique en référence.

Cordialement

Annick Rauby

obs EP parc éolien Glenay Aivault Tessonière.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

Availles Thouarsais, le 1er novembre 2018

Annick Rauby
2 rue saint Hilaire
79600 Availles Thouarsais

à

Monsieur Bernard PIPET, Commissaire enquêteur
pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

objet: "Ferme éolienne du Pâtis aux chevaux" observations et propositions

Monsieur le Commissaire,

Favorable aux énergies renouvelables, habitant Availles Thouarsais, j'avais donc adhéré à l'implantation du parc de 10 éoliennes sur la commune.

Quels sont les constats après quelques années de fonctionnement:

- le bruit: est acceptable, bien que sensiblement constaté pour certains habitants en fonction de l'orientation du vent
- l'effet stomboscopique: occasionnellement gênant pour des agriculteurs ou promeneurs
- la modification du paysage diurne jugée diversement selon les personnes,
- l'impact sur le paysage nocturne: contrairement aux 3 précédents impacts, je n'avais pas envisagé son importance. Les flash rouges gênent l'observation du ciel, se voient sur des dizaines de km et se cumulent. Un des intérêts de la ruralité est de profiter de la campagne y compris le soir voir la nuit.

Actuellement, au vu du nombre d'éoliennes déjà installé sur le secteur du nord-est du département, je suis désormais opposée à leur densification et donc à la création du nouveau parc de 6 éoliennes sur les communes de Glenay, Airvault, Tessonnière dit du "Pâtis des chevaux".

Pourquoi?

- À cause de la pollution lumineuse nocturne: Dans la plaine, le soir, nous nous retrouvons au milieu d'une guirlande de Noël clignotante avec des flashes visibles, jusqu'à Thouars (les 3 de Tiper), et alors même que ne sont pas encore installées les 9 éoliennes en construction sur St Généroux qui fermeront encore plus "l'espace de respiration" comme le dit joliment l'étude paysagère. Imaginez l'impact si s'y ajoutent, le projet du "Pâtis des chevaux", les extensions demandées des parcs d'Availles, de Tiper, et de St Généroux voir d'autres dont je n'ai pas connaissance. Selon le code de l'environnement, "Les paysages nocturnes font partie du patrimoine commun de la nation" (L110-1) et "Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement y compris nocturne" (L110-2). Tant que la DGAC exigera ce type de signalisation nocturne, particulièrement stressant en grande densité (et probablement autant pour la faune nocturne que pour les humains), l'extension des parcs éoliens telle

qu'envisagée dans notre petite région sera en contradiction avec le code de l'environnement.

- Parce que l'effort de transition vers des énergies renouvelables doit être partagé par l'ensemble des territoires potentiellement adaptés. Certaines populations refusent fermement les éoliennes au nom de la protection des paysages et de leur patrimoine et n'en n'ont pas. Celles qui acceptent par soucis écologique se trouvent submergées par un parc puis plusieurs et l'extension des existants.

Par ailleurs l'impact d'un nouveau parc dans une zone déjà bien pourvue alentours devrait être étudié en prenant en compte de la globalité des parcs présents, en particulier pour les comparaisons avec d'autres sites :

- Conséquences sur l'avifaune entre autres les migrateurs qui suivent la vallée du Thouet d'axe nord-sud doivent passer un ensemble de parcs, même choses pour les chiroptères qui passent de leur zone d'hibernation à celle d'activité estivale.
- Conséquences sur l'immobilier, le tourisme, si un seul parc à peu ou pas d'impact, une grande densité change l'attractivité de la région: voir des mâts éoliens à chaque promenade plus la permanence de la pollution nocturne ne sont pas les critères pour choisir de venir à la campagne .

Dernières réserves sur le projet présenté:

- plan de remise en état après l'exploitation d'un parc: prévu selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014 c'est à dire par excavation minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole, de 2 mètres dans les terrains à usage forestier et 1 mètre dans les autres cas. Il est probable que ce sera la profondeur minimale qui sera choisie puisqu'il n'y a pas d'autre précision. Ces profondeurs **minimales** sont insuffisantes car qui peu garantir qu'un remembrement ne mettra pas dans l'avenir un chemin en terre agricole ou qu'un agriculteur ne souhaitera pas planter des arbres dans son champ (agroforesterie, vergers etc...) la profondeur de 2 mètre devrait être prise en compte pour toute remise en état sauf si le socle rocheux ne le permet pas afin de préserver l'avenir agricole des terrains concernés.

- la compensation prévue pour la destruction des 146ml de haies bocagères consiste en une plantation de 300ml de haie. Cette compensation ne sera satisfaisante qu'à condition qu'y soit inclus un engagement d'entretien (arrosage les premières années) et de suivi de ces plantations, faute de quoi elles dépériront comme celles plantées dans le cadre de la création du parc éolien d'Availles Thouarsais.

En conclusion tout en étant favorable au développement des énergies renouvelables: éolien, solaire, filière bois ... sur l'ensemble des territoires français, j'estime qu'en matière d'éolien le nord est du département arrive à saturation avec les projets déjà validés et en construction et suis donc opposée à la création du parc du Pâtis aux chevaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire, mes salutations les meilleures.

Annick Rauby

Sujet: [INTERNET] Enquête publique FERME EOLIENNE DU PATIS AUX CHEVAUX

De : Chanson Jean-Louis <jean-louis.chanson@orange.fr>

Date : Fri, 2 Nov 2018 16:42:24 +0100 (CET)

Pour : Préfecture des deux sèvres <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Veillez trouver, monsieur, notre participation à l'enquête publique en pièce jointe

Vous souhaitant bonne réception

Cordialement

Mr CHANSON jean louis

participation enquête publique sas patis aux chevaux.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

M Chanson Jean Louis
18, rue de la Gambarderie
Thiors
79100 Luzay

02/11/2018

Président de l'association « Notre environnement à Luzay »

Mme Gourdon Nathalie
20, rue de la Gambarderie
Thiors
79100 Luzay

M le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet éolien présenté par S.A.S « Ferme éolienne du pâtis aux chevaux », nous venons tout d'abord vous faire part de notre vive opposition à la réalisation de ce projet industriel qui n'a rien à voir avec une ferme, et ceci au même titre que celui envisagé sur notre propre commune et ceux alentours.

Citoyens du territoire depuis toujours, amoureux et fervents défenseurs de l'environnement naturel et patrimonial, nous ne pouvons qu'être écœurés par le visage que prend notre département et notre pays dans son ensemble. Au nom d'une soi-disant « transition énergétique » initiée par la COP21 à Paris, l'idéologie du développement d'énergies dites renouvelables fait son chemin et ceci au mépris de la population et de ce qui fait la richesse de notre pays. Le lobbying des promoteurs, ONG, présents dans les hautes sphères de l'état a fait son travail.

Le constat est sans appel :

- 1260 parcs éoliens en France mi 2018
- 7370 éoliennes et bientôt le triple
- 14354 MW pour une production médiocre de 4.5 % d'électricité
- Un taux de charge maximum de 24% due à l'intermittence
- L'inefficacité dans la lutte contre le réchauffement climatique : augmentation du taux de CO2 lors de ces trois dernières années
- Recours aux énergies fossiles : fuel, charbon pour compenser l'intermittence des éoliennes

Une question mérite d'être posée :

S'agissant de la France, devons-nous lutter contre le réchauffement climatique en limitant les gaz à effet de serre ou devons-nous réduire impérativement la filière décarbonnée sous la pression des écologistes ?

Le projet « ferme éolienne du pâtis aux chevaux », faisant partie intégrante de la filière éolienne terrestre ne répond en rien à la question posée et est totalement inutile sur notre territoire. Les raisons du déploiement massif sur notre territoire est uniquement financier, aidé en cela par les milliards d'euros d'aides d'état au détriment d'autres filières d'énergies renouvelables qui pourraient être envisagées et valorisées.

Propriétaires terriens, élus de communes et intercommunalités, grands groupes d'ingénieries, associations sont à l'affût pour bénéficier de la manne financière offerte par l'état. Nous sommes bien loin de l'écologie et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Concernant le projet, le dossier technique, chargé et ressemblant à beaucoup d'autres est élaboré de telle sorte que peu de citoyens n'auront le temps de s'y plonger. Tout en respectant la réglementation en vigueur, les études minimisent l'impact réel qui se fera jour au fil des ans et certains propos sont de nature plutôt subjective. Les photomontages sont réalisés avec habileté en utilisant la végétation et d'autres éléments afin de minimiser la hauteur des mâts et l'impact réel sur la nature ainsi que les habitations.

L'extension de la zone artisanale de la Maucarrière ne pourra se faire qu'au prix d'un rapprochement des premières machines toujours plus haute avec une distance réglementaire des habitations identiques aux premières machines qui faisaient environ une centaine de mètres de haut.

On sous-estime la proximité des autres parcs éoliens en cours : les 10 éoliennes de Saint-Varent, les 4 de St Léger de Montbrun, les 6 de Luzay, les 9 de St Génomex et celles d'Irais pour lesquelles l'accord municipal a été donné. On ne prend pas en compte la saturation visuelle des paysages du nord Deux Sèvres.

Pourquoi continuer à installer des parcs éoliens sur notre territoire annoncés avec des équivalences de production pour des milliers de personnes même supérieures à la population locale alors même que nos besoins énergétiques sont satisfaits ?

On se moque également du patrimoine bâti du territoire : le château de Barroux, celui de Soussigny, celui de Thiors, de Thouars etc pour lesquelles la covisibilité n'est pas reconnue. Qui ne voit pas les parcs déjà installés de nuit comme de jour ?

Pourquoi notre territoire serait-il sacrifié pour servir les intérêts financiers de certaines personnes au mépris du bien-être, de la qualité de vie du monde rural ?

Pour finir, notre intervention n'est que l'avis de citoyens très attachés à leur territoire et à son développement et indépendants.

Veuillez agréer Monsieur le Commissaire enquêteur nos salutations distinguées.

Nathalie Gourdon et Jean-Louis Chanson

Sujet: [INTERNET] Tr: enquête publique, ferme éolienne Patis aux Chevaux
De : d.paquereau@netcourrier.com
Date : Sat, 3 Nov 2018 13:00:04 +0100 (CET)
Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Nouvel envoi, suite à erreur dans l'adresse
Dominique Paquereau

De : d.paquereau@netcourrier.com
À : pref-contact--enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr
Sujet : enquête publique, ferme éolienne Patis aux Chevaux
Date : 02/11/2018 21:48:35 CET

Monsieur le Commissaire enquêteur

Bien que globalement favorable aux énergies renouvelables, je viens dire ici mon opposition à l'extension des parcs éoliens sur les anciens cantons de Saint Loup, Saint Varent et Airvault dont celui du Pâtis aux Chevaux, notamment en raison de l'intense nuisance nocturne, pour ne pas parler de pollution, que la multiplication des éoliennes entraîne!

Actuellement si vous vous placés au sud du parc d'Availles Thouarsais, vous avez dans votre champ de vision 51 (cinquante et une) éoliennes (Availles: 10, Glénay: 9, Maisontiers: 9, Thouars: 3, Mauzé Thouarsais: 3, La Chapelle Gaudin: 17) qui produisent la nuit autant de clignotants rouges suffisamment puissants pour être distinctement vus à plus de 20 km. A ce jour dans le périmètre des trois cantons sus cités de nouvelles machines sont prévues, avec un permis de construire accordé, ou projetées comme celles du Pâtis aux Chevaux, il s'agit de Availles Irais: 6, Saint Généroux Irais Availles: 14, Airvault Glénay Tessonnière:6, Maisontiers:5, Saint Varent: 10 environ, soit une quarantaine de machines supplémentaires et donc à terme potentiellement **90 éoliennes** et autant de clignotants rouges visibles en même temps! Stop, stop, stop!

La DGAC (direction générale de l'aviation civile) pourrait, à l'instar de ce qu'a fait l'Allemagne, mettre en place une réglementation pour la signalisation nocturne des éoliennes moins agressive pour les humains et probablement aussi pour la faune dans son ensemble!

En l'état actuelle des choses, je m'oppose à l'implantation d'éoliennes sur le site du Patis aux Chevaux eu égard à la densité déjà très importante des parcs sur ce territoire!

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire enquêteur de relayer mes remarques. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique PAQUEREAU

2 rue Saint Hilaire, 79600 Avoilles Thouarsais

d.paquereau@netcourrier.com

05 49 64 78 15

06 88 68 07 49